

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme Sylvain donne procuration à Mme Couchot

Mme Fidi donne procuration à M. Lanteri

Mme Benichou donne procuration à M. Lachas

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Madame Lardet-Rombeaux a rejoint la séance à 20h06 au moment de la présentation de la délibération n°1.1

Monsieur Boultaime a rejoint la séance à 20h13 au moment de la présentation de la délibération n°1.1

Monsieur Michel JUMELET est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20251203-2-4-12-2025-DE

Date de télétransmission : 08/12/2025

Date de réception préfecture : 08/12/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 2.4/12/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026 - BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant adoption du budget,

VU la délibération n°1.8/04/2025 d'adoption du budget primitif 2025 du budget annexe du Cinéma « L'ANTARES »,

VU la délibération n° 2.1/12/2025 d'adoption de la décision modificative n°1 au budget annexe du Cinéma « L'ANTARES »,

CONSIDERANT la date envisagée d'adoption du budget primitif 2026 du budget annexe du Cinéma « L'ANTARES » après le 31 décembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services et afin de ne pas pénaliser les entreprises émettrices de factures en section d'investissement dès le 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT la possibilité offerte à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits ouverts correspondent aux montants inscrits dans le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, à l'exclusion des restes à réaliser.

CONSIDERANT la présentation de ce point faite aux membres de la commission des Finances en date du 24 novembre 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire, au titre de l'exercice 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe du Cinéma « L'ANTARES » dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit dans la limite globale de 12 260.44 €.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER l'ouverture anticipée des crédits du budget annexe du Cinéma « L'ANTARES » 2026 par chapitre à hauteur de :

Chapitre	Chapitre	Budget primitif 2025	Total	25%
21 - Immobilisations corporelles	21	49 041.76 €	49 041.76 €	12 260.44 €
Total Investissement	Total général	49 041.76 €	49 041.76 €	12 260.44 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire : 08 DEC. 2025
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 08 DEC. 2025
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.